



## DOCUMENT EXPLICATIF

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-01-2023

#### Objet et résumé du projet de règlement

Le présent règlement modifie le règlement de zonage 606-2023 afin de modifier la zone H55 pour autoriser le multifamilial isolé de 16 logements maximum.

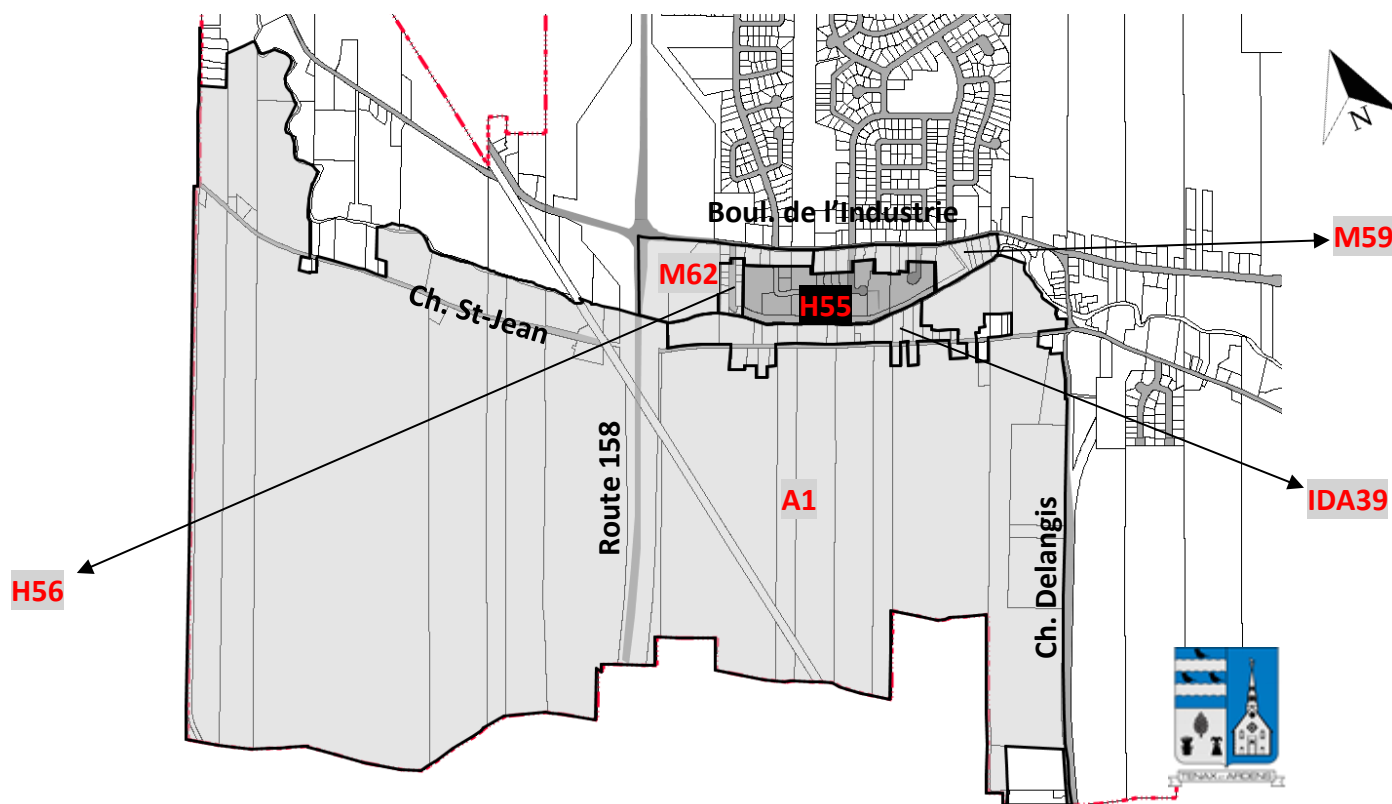
Pour ce faire, il faut :

- Ajouter une colonne supplémentaire à la grille H55 pour autoriser les habitations multifamiliales isolées de 16 logements maximum.

#### Description de la zone visée

Cette modification touche les immeubles situés dans la zone H55 de la Municipalité. Cette zone est située au sud-est du boulevard de l'Industrie, à l'est de la route 158 et au nord-ouest du chemin Saint-Jean. Elle est scindée par la ligne d'Hydro-Québec.

La zone H55 visée par la présente est identifiée par la zone gris foncé et les zones contiguës A1, IDA39, H56, M59 et M62 sont identifiées en gris pâle sur le plan de zonage ci-dessous.



#### Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement à l'adresse courriel [urbanisme@saintpaul.quebec](mailto:urbanisme@saintpaul.quebec) ou en composant le 450-759-4040 poste 232.